

Inscriptions à la MJC Le Sterenn

Rue Jacques Prévert - Trégunc

MJC - 02 98 50 95 93

ALSH - 02 98 50 41 53

www.mjctregunc.fr



INSCRIPTION

Du mercredi 4 janvier
au
mercredi 8 février
2023

Accueil de loisirs Passerelle

Horaires d'accueil de la MJC

Période scolaire

Mardi

14h à 18h30

Période vacances

Du mardi au vendredi

9h à 12h et 14h à 18h

Du mercredi au vendredi

9h à 12h et 14h à 18h30

Samedi

10h-12h

Horaires d'accueil et départ à l'ALSH

7h-9h30 : Accueil des enfants

11h45-12h : Accueil / Départ des enfants

13h30-14h : Accueil / Départ des enfants

16h45-19h : Départ des enfants



ENFANCE, JEUNESSE, VIE SOCIALE

3-13 ANS

RENSEIGNEMENTS

NOM ET PRÉNOM DE L'ENFANT : _____

DATE DE NAISSANCE : _____

	Matin	Repas	Après-midi
Mer. 4 janvier			
Mer. 11 janvier			
Mer. 18 janvier			
Mer. 25 janvier			
Mer. 1er février			
Mer. 8 février			

TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS

Des tarifs modulés en fonction des revenus de votre foyer

Revenus annuels	Journée	Demie journée
Inférieurs à 16000€	4€	3€
Entre 16001 et 30000€	7€75	5€75
Entre 30001 et 43000€	13€	7€75
Plus de 43000€	14€	8€25

Tarif repas : 3,55€

- 1€ de réduction/enfant dès 2 enfants d'une même famille inscrits à la journée
- Si vous annulez la réservation le jour même, merci de nous prévenir avant 9h en téléphonant à l'ALSH au 09 63 59 41 53 ou à la MJC au 02 98 50 95 93.

DATE DU JOUR D'INSCRIPTION : _____

PAR : _____



TARIFS PASSERELLE

Pour les participants à la Passerelle (10-13 ans) uniquement les après-midis, un tarif forfaitaire est proposé entre chaque périodes de vacances. Pour les sorties spécifiques, un supplément sera demandé.

Forfait pour des périodes de 2 mois, dès septembre

Revenus annuels	Forfait par période
Inférieurs à 16000€	10€
Entre 16001 et 30000€	11€
Entre 30001 et 43000€	12€
Plus de 43000€	13€

RÈGLEMENT

- Date limite d'inscription le samedi de la semaine précédente.
- Les inscriptions pourront être refusées en cas d'effectifs complets.
- Toute inscription est définitive et sera facturée.
- En cas d'annulation pour raisons médicales, seul un certificat médical permet le remboursement de(s) la journée(s).

Règlement obligatoire à l'inscription

DÉBUT DES INSCRIPTIONS - VACANCES D'HIVER

Samedi 7 janvier 2023